

# LES AIDES FINANCIÈRES

Différents dispositifs d'aide financière peuvent être mobilisés par les apprentis et leur famille :

## AIDES DE PRO-BTP

Si l'entreprise de l'apprenti est affiliée à la PRO-BTP, il peut alors bénéficier des aides suivantes :

- **Aide au permis de conduire** : de 300 à 700 € sous conditions de ressources;
- **Aide au financement de l'achat d'un premier véhicule** : prêt de 2000 € à 4000 € à un taux de 1 % (conditions : être majeur, titulaire du permis, être en 2<sup>e</sup> année d'apprentissage au moins, ne pas être propriétaire d'un véhicule).;
- **Complémentaire santé** : mutuelle santé adaptée au budget des apprentis à partir de 2,50 € par mois. Les deux premiers mois sont offerts.
- **Assur'jeune** : assurance logement avec un tarif adapté.
- **Aide exceptionnelle** : en cas de difficultés financières importantes de l'apprenti, la Commission sociale régionale Pro-BTP peut être sollicitée. Après étude du dossier, la Commission décidera d'accorder ou non une aide financière.

Plus d'informations sur [www.probtp.com](http://www.probtp.com)

## AIDES DE LA CAF

- **Allocations familiales** : si le revenu mensuel net de l'apprenti est inférieur à 918,35€, la famille continuera à recevoir les allocations familiales pour cet apprenti, jusqu'à ses 20 ans.
- **Aides au logement** : locataires ou propriétaires, en fonction des ressources (voir le site de la CAF pour les autres conditions d'éligibilité et simulation).
- **Prime de rentrée scolaire** : selon les revenus de la famille, cette prime pourra être versée.
- **Prime d'activité** : pour les apprentis majeurs avec un revenu mensuel supérieur à 952,74 € et en fonction de leur situation familiale (voir le site de la CAF pour les autres conditions d'éligibilité et simulation).

Plus d'informations sur [www.caf.fr](http://www.caf.fr)

## LES AIDES RÉGIONALES

- **ALEOP** : les apprentis peuvent bénéficier du tarif transport scolaire pour se rendre dans leur centre de formation, en car ou en train. Le tarif non majoré est de 110 euros.

Informations et inscriptions sur [aleop.paysdelaloire.fr](http://aleop.paysdelaloire.fr)

- **Le e-pass culture sport** : sans limite d'âge pour les jeunes scolarisés en CFA en Pays de la Loire. Cinéma, spectacle, festival, événement sportif ou chantier de jeunes bénévoles : le e-pass culture sport facilite les sorties et l'engagement citoyen. Pour 8 € par an, l'apprenti accède à plus de 200 € d'avantages valables auprès de partenaires situés partout en Pays de la Loire. Nouveauté cette année, une entrée gratuite pour un festival !
- **Le e-pass santé** : sans limite d'âge pour les jeunes scolarisés en CFA en Pays de la Loire. Prévention des addictions, contraception, dépistage, conseil pour l'alimentation, stress, tabac... Ce e-pass permet de parler à l'un des 4500 professionnels de santé, répartis sur tout le territoire régional. C'est anonyme et gratuit !

Pour obtenir ces e-pass, l'apprenti doit télécharger l'application sur le site internet [epassjeunes-paysdelaloire.fr](http://epassjeunes-paysdelaloire.fr)

### BTP CFA VENDÉE

23 rond-point du Coteau - BP 2  
85001 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX

☎ 02 51 62 70 70

✉ [btpcfa.vendee@ccca-btp.fr](mailto:btpcfa.vendee@ccca-btp.fr)

n°SIRET : 786 055 293 00066

[www.btpcfa85.com](http://www.btpcfa85.com)

BTP CFA PAYS-DE-LA-LOIRE  
9 rue Marcel Sembat  
44100 NANTES

n°SIRET : 786 055 293 00033  
APE : 8532Z

Déclaration d'activité enregistrée sous  
le n°52 44 06690 44 auprès du Préfet  
de la Région des Pays de la Loire

## AIDES ACTION-LOGEMENT

Pour bénéficier de ses aides, les démarches sont à réaliser directement auprès d'Action-Logement.

- **Aide MOBILI JEUNE** : subvention qui permet d'alléger la quittance de loyer de l'apprenti. Le montant de l'aide s'élevé de 10 € à 100 € maximum chaque mois. Cette aide est applicable aussi pour les frais d'internat.
- **Avance LOCA-PASS®** permet de verser immédiatement le dépôt de garantie demandé par le bailleur et de le rembourser petit à petit, sans payer d'intérêts, sur une durée maximale de 25 mois. Son montant est de 1 200 € maximum. L'avance est accessible aux jeunes de moins de 30 ans et aux salariés du secteur privé non agricole quel que soit leur âge.
- **Garantie VISALE** : Action-Logement peut se porter garant auprès de votre bailleur.
- **CIL Pass Assistance** : accompagnement personnalisé pour le maintien dans le logement ou la recherche d'un nouveau logement.

Plus d'informations sur [www.alternant.actionlogement.fr](http://www.alternant.actionlogement.fr)

## AIDES DE L'ETAT

- **Aide au permis de conduire** : montant forfaitaire de 500 € pour le permis B (sans conditions de ressources pour tous les apprentis majeurs inscrits à l'auto-école).

Plus d'informations sur [www.alternance.emploi.gouv.fr](http://www.alternance.emploi.gouv.fr)

## LA CARTE D'ÉTUDIANT DES MÉTIERS

Le statut d'étudiant concerne tous les alternants.

**La carte d'étudiant des métiers est délivrée par le centre qui assure la formation.**

Elle permet à l'apprenti de faire valoir, sur l'ensemble du territoire national, la spécificité de son statut auprès des tiers, notamment en vue d'accéder à des réductions tarifaires identiques à celles dont bénéficient les étudiants de l'enseignement supérieur.

### BESOIN D'EN SAVOIR PLUS ?

**Anne GUESDON**, accompagnatrice vie sociale et professionnelle, est à l'écoute des apprentis et peut offrir un accompagnement en cas de difficultés personnelles, sociales ou matérielles. Elle informe et accompagne les apprentis dans les démarches de demande d'aides et mobilise les acteurs internes ou externes en fonction des situations.

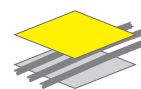
#### ■ Anne GUESDON

Accompagnatrice vie sociale et professionnelle

☎ 02 51 62 77 64

✉ [anne.guesdon@ccca-btp.fr](mailto:anne.guesdon@ccca-btp.fr)

BTP CFA VENDÉE  
MEMBRE DE



BTP CFA  
PAYS DE LA LOIRE

Association régionale des CFA du BTP des Pays de la Loire